

## FINANCES communales

Vos conseillers NEF ont participé aux débats budgétaires avec le souci de rester fidèles aux engagements de leur campagne de 2014 : maîtriser les dépenses de fonctionnement pour éviter une hausse continue de la pression fiscale et stopper la hausse de la dette en se montrant plus sélectif sur les dépenses d'équipement. Malheureusement, la majorité municipale a poursuivi la politique de la mandature précédente, ce qui a logiquement conduit les élus NEF à voter contre les trois derniers budgets.

### Une pression fiscale accrue

L'augmentation des taux des taxes locales s'est poursuivie en 2014 et 2015 (1,5% et 1%) et la stabilité pour 2016 ne doit pas faire illusion : la hausse de 66% de la taxe foncière départementale rendait difficile pour cette année un alourdissement supplémentaire des impôts. La majorité municipale invoque régulièrement les conséquences de l'alourdissement des prélèvements nets opérés par l'État mais l'accroissement trop rapide des dépenses de personnel (+3,5% par an en moyenne) a aussi une responsabilité. Ainsi, les chiffres publiés pour 2014 par le Ministère des Finances montrent que le montant des charges de personnel par Fourqueusien (552 euros) excède déjà sensiblement la moyenne pour les communes de taille comparable (508 euros).

Nous avons à plusieurs reprises affirmé au Conseil que, dans une situation où il n'est guère possible de jouer sur les rémunérations brutes qui dépendent de mesures prises au niveau national, le premier levier pour maîtriser les charges de personnel est le niveau des effectifs. Il est essentiel de ne pas les augmenter, voire d'engager une diminution en ne remplaçant pas tous les départs.

### Un endettement préoccupant

La dette communale dépassait 5 millions d'euros fin 2015 (1200 euros par habitant) en raison des emprunts qui auront été nécessaires pour rénover l'Espace et finaliser l'opération du centre village. Les remboursements vont peser pendant des dizaines d'années et nous laissent sans marges financières au cas où il nous faudrait effectuer de nouveaux investissements imprévus. Comme nous l'avons déjà dit lors de la campagne, ces dépenses d'équipement récentes auraient pu être effectuées avec moins de prodigalité pour être en adéquation avec nos capacités financières. Fallait-il vraiment acquérir pour 400.000 euros des locaux commerciaux dans la résidence Franco-Suisse alors que cette opération n'offre qu'une perspective de retour sur investissement très aléatoire ?



De gauche à droite : Jérôme Goulet, Brigitte Lesgourgues, Laurent Paul, Yann Morvan, Sophie Perinetti, Matthieu Cadot.

## ÉDITORIAL

*Chères Fourqueusiennes, chers Fourqueusiens,*

*Vous le savez, vos élus NEF ont à cœur de participer activement à l'art de bien vivre ensemble dans notre beau village.*

*Vous êtes nombreux à nous solliciter et nous sommes fiers de vous représenter. Nous devons aussi vous rendre des comptes sur nos actions et nos interventions. Bien que peu nombreux et professionnellement très engagés, vos six élus NEF s'investissent dans le mandat que vous leur avez confié avec passion et détermination. C'est la raison pour laquelle nous poursuivons le dialogue, les propositions et, lorsqu'il le faut, les oppositions, afin de vous rester fidèles et de préserver la confiance que vous portez à notre équipe.*

*Dans ce nouveau numéro de Droit de Regard, nous souhaitons vous informer de quelques-unes de nos actions et réactions : finances communales, vie associative, PLU, cœur de village, intercommunalité...*

*D'autres actualités sont aujourd'hui en débat avec la majorité, certaines à notre demande et nous nous en réjouissons. C'est le cas par exemple de la sécurité.*

*Nos préoccupations d'aujourd'hui sont fidèles à nos engagements d'hier, pour mieux dessiner l'avenir de notre village. Vous êtes nombreux à nous contacter, nous rejoindre pour défendre nos convictions : nous sommes fiers d'incarner pour vous et avec vous une opposition constructive dans notre beau village.*

*Vous pouvez compter sur notre engagement total à vos côtés !*

**Matthieu Cadot**